

APPEL A CANDIDATURES - RESIDENCE DE CREATION ET DE MEDIATION
ARTS VISUELS : MEDIUM PHOTOGRAPHIQUE

Thématique : *Découvre l'effet « Waouh » grâce à la photographie :*
fais la carte postale de ta commune sur le thème de l'eau

2022-2023

CADRE DE LA RESIDENCE

En 2022, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie s'engage dans une démarche de contractualisation avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et l'Education Nationale. La signature et la mise en œuvre d'un Contrat Local d'Education Artistique et culturelle (CLEA) formalisera l'engagement de la collectivité, s'inscrivant ainsi dans la concrétisation de la mise en œuvre de son Projet Culturel de Territoire.

Ce dispositif vise la mise en place de politiques d'éducatives artistiques et culturelles en lien avec les populations locales. Levier majeur de la démocratisation culturelle, l'éducation artistique et culturelle associe fréquentation des œuvres, rencontre avec les artistes, pratique artistique et acquisition de connaissances. Le CLEA concourt à la synergie des acteurs artistiques, culturels, éducatifs et sociaux du Territoire en défendant une approche pluridisciplinaire et transversale en termes de domaines artistiques.

Dans ce cadre, une résidence d'actions territoriales, s'inscrivant dans le champ artistique des arts visuels et orientée vers le médium photographique, est appelée à se tenir. La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie souhaite accueillir en résidence un(e) artiste photographe ou un collectif d'artistes à des fins de création et de médiation.

Un appel à candidature est ainsi lancé en direction d'un·e artiste ou d'un collectif d'artistes relevant des arts visuels et plus particulièrement du champ de la photographie.

Le Territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie se compose de 14 communes, longeant 32 km de côte du littoral vendéen. D'une superficie de 292 km², on y recense 49 789 habitants au 1^{er} janvier 2020 et 50 542 habitants au 1^{er} janvier 2021 soit une progression de 1.51 % sur un an (données INSEE).

L'attrait du littoral, le tissu économique dynamique grâce à la présence du secteur industriel mais aussi d'une montée en puissance des activités tertiaires et de l'artisanat contribuent au développement démographique et économique du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Cette progression fait de lui l'un des territoires les plus actifs de Vendée et l'un des deux pôles urbains de la côte vendéenne avec les Sables d'Olonne, qui investit tout en maîtrisant son budget pour le quotidien de ses citoyens : accompagnement des familles, de la petite enfance aux personnes âgées autonomes, constructions d'équipements et structures adaptées aux besoins répartis sur le territoire, compétences dans de nombreux domaines pour faciliter l'accès au plus grand nombre.



*Cartographie des 14 communes qui composent la
Communauté d'Agglomération des Pays de Saint Gilles Croix de Vie*

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération

ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

DEFINITION DE LA RESIDENCE

La résidence est organisée à des fins d'éducation artistique et culturelle en faveur d'un public d'enfants âgés de 6 à 11 ans sur le temps scolaire et extrascolaire, aux encadrants des jeunes publics (enseignants, professeurs, animateurs, médiateurs, familles...) ainsi qu'à tous les publics susceptibles d'être concernés par les actions menées.

La résidence se déroulera sur le Territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie. Elle impliquera sur une forte disponibilité de l'artiste ou du collectif d'artistes, durant trois mois de présence effective, de mars à mai 2023 ou d'avril à juin 2023 ainsi que sur une diffusion potentielle de son œuvre déjà accomplie et disponible, en lieux dédiés ou non.

Cette résidence est destinée à des photographes professionnels en devenir ou confirmés. Le projet de création est libre mais devra s'appuyer sur le Territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie. La/le photographe candidat(e) doit avoir à son actif une production artistique, être en mesure de présenter des pistes de médiations.

Pour l'artiste-résident, il s'agit plus particulièrement, de s'engager dans une démarche de transmission donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre. Cette transmission peut s'appuyer sur des formes d'intervention et d'actions très variées.

Ces actions ont pour objectifs de permettre à un grand nombre d'enfants d'acquérir une expérience originale et sensible de l'œuvre et de l'art. Elles doivent contribuer à nourrir le parcours d'éducation artistique et culturel, en prenant en compte les différents temps de vie de l'enfant et permettre de répondre aux trois piliers de l'éducation artistique et culturelle :

- **La rencontre avec les œuvres et les artistes**
- **L'expérience sensible par la pratique**
- **Initier une culture artistique personnelle (appropriation)**

L'ensemble des actions doit être préparé en amont avec la Direction des Affaires Culturelles de la Communauté d'Agglomération des Pays de Saint Gilles Croix de Vie ainsi que l'ensemble des acteurs concernés par le projet (établissements scolaires et établissements d'accueil hors temps scolaire). La résidence vise également à associer les différents acteurs culturels du Territoire et à créer du lien avec les habitants.

Thématique et attendus spécifiques

Il s'agit d'une résidence de création et de médiation culturelle orientée vers la photographie. Le thème proposé pour cette résidence est « *Découvre l'effet « Waouh » grâce à la photographie : fais la carte postale de ta commune sur le thème de l'eau* ».

Une attention particulière dans la sélection du journaliste sera apportée dès lors que celui-ci souhaiterait travailler sur les thématiques suivantes :

- La découverte de l'art de la photographie et du processus de création d'une œuvre
- L'observation du Territoire, l'identification et la photographie de l'effet « Whaou » sur le thème de l'eau
- La sensibilisation aux enjeux liés à l'eau : douce ou salée l'eau est un élément indispensable à la vie et un lien entre les Territoires du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération

Enjeux et objectifs de la résidence :

- Permettre au plus grand nombre de personnes d'appréhender la création contemporaine en provoquant la rencontre et la familiarisation avec une démarche artistique forte, en lien avec les acteurs du Territoire,
- Favoriser l'accès des habitants du Territoire à l'offre culturelle et les sensibiliser à la richesse et à la diversité des formes artistiques,
- Encourager une pratique artistique et culturelle ; une appropriation des œuvres, du Territoire, des ressources et structures culturelles disponibles,
- Développer l'esprit critique par le biais de la discussion, d'échanges, de lectures d'œuvres et de la pratique artistique,
- Mettre en place une politique cohérente d'EAC permettant d'offrir aux usagers un parcours construit autour de l'offre des structures culturelles et des projets d'établissements scolaires,
- Contribuer au développement artistique et culturel des territoires,
- Rendre l'art accessible à tous et sensibiliser largement le public en portant un intérêt particulier à la médiation,
- Former les acteurs encadrants : enseignants, éducateurs socio-culturels, animateurs...
- Diffuser de l'œuvre de l'artiste en regard des travaux réalisés en atelier.

DEROULEMENT – CALENDRIER

En amont de la période de résidence :

- L'artiste ou le collectif d'artistes participera à plusieurs rencontres aux cours desquelles elle/il présentera son travail et sa démarche artistique.
- Ces rencontres associeront les acteurs éducatifs du Territoire concernés ainsi que les acteurs culturels locaux dans le but de co-construire les actions de médiation.

Au cours de résidence :

- L'artiste ou le collectif d'artistes séjournera pour une période de 3 mois.
- Au cours de cette période, l'artiste ou le collectif d'artistes conduira conjointement, la présentation d'une œuvre de sa création, et une démarche d'ateliers et de rencontres favorisant la réalisation des objectifs formulés ci-dessus.
- Dans l'optique du parcours d'éducation artistique et culturelle, les actions devront s'articuler sur les différents temps de vie de l'enfant (temps scolaire, périscolaire et hors temps scolaire), de manière complémentaire.
- Au cours de la résidence, l'artiste ou le collectif d'artistes devra être en mesure de proposer une journée de formation/rencontre à destination des professionnels ayant la charge ou la responsabilité de publics scolaires (enseignants, éducateurs, animateurs...). Cette journée, organisée en partenariat avec l'Éducation Nationale sera animée par l'artiste ou le collectif d'artistes et permettra aux participants d'appréhender la démarche artistique de la résidence.

Après la résidence : restitution / bilan

- Une présentation du travail et des actions menées durant le temps de la résidence fera l'objet d'une restitution publique,
- La restitution finale sera élaborée en fonction du projet retenu,
- En partenariat avec un lieu d'exposition, la restitution pourrait prendre la forme d'une exposition du travail de l'artiste ou du collectif d'artistes en regard des travaux réalisés en atelier par les usagers,
- Une sélection des travaux réalisés en atelier par les usagers (photographie de l'effet « Wahou » sur le thème de l'eau) pourrait faire l'objet d'une impression sous forme de cartes postales et d'une diffusion.

MODALITE DE MISE EN ŒUVRE ET DE SELECTION DE L'ARTISTE-INTERVENANT

Pilotage de la résidence

Le comité de pilotage, composé d'élus, d'agents de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de l'Education nationale valide les candidatures.

La résidence sera coordonnée par la Direction des Affaires Culturelles du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération et plus particulièrement par Anne-Sophie Barré, en charge du Projet Culturel de Territoire. Elle aura pour mission de guider le ou les artistes dans la découverte du Territoire, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail, d'organiser la diffusion de ses œuvres, de faciliter les rencontres avec les publics concernés et les groupes de professionnels et d'aider à la réalisation des actions.

Modalités financières et conditions d'accueil

L'artiste bénéficiera d'une allocation de résidence **maximum** de 13050 euros. Cette allocation inclut les frais de transport soit 1 aller-retour à partir du domicile de l'artiste-intervenant ainsi que ces déplacements sur le Territoire. Une vingtaine d'appareils photo numériques seront mis à disposition de l'artiste sur l'ensemble de la durée de la résidence.

L'artiste-intervenant résident doit être autonome dans ses déplacements, il dispose pour ce faire d'un véhicule personnel. Les repas restent à la charge de l'artiste-intervenant. La collectivité prendra également à sa charge le coût de l'hébergement sur le territoire, si nécessaire, cela pourra prendre la forme d'une mise à disposition d'un logement adapté à un séjour de longue durée.

Cadre juridique

La résidence fera l'objet d'une convention signée entre l'artiste et la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie au moins un mois avant le début des interventions. Cette convention intègrera les modalités d'accueil et un calendrier prévisionnel des interventions et des rencontres, des ateliers et de la restitution auprès des publics.

Candidature

Peut faire acte de candidature, tout artiste ou groupe d'artiste résidant en France ou à l'international. L'artiste ou le collectif d'artiste devra être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action, et doit être titulaire d'un permis en cours de validité et d'assurances et posséder un véhicule personnel, ainsi qu'un numéro de SIRET.

Les candidatures seront étudiées par un jury composé de l'ensemble des partenaires. Celui-ci effectuera son choix en fonction des critères suivant :

- Pertinence de l'univers créatif de l'artiste ou du collectif d'artistes en lien avec le projet
- Justificatif d'une production récente et régulière dans le champ des arts visuels
- Expérience en matière de médiation, et notamment auprès des publics scolaires
- Assurance des disponibilités effectives sur le temps de résidence

Les éléments à fournir

- Un courrier faisant état de votre motivation et un projet précis et détaillé des actions que vous souhaiteriez mettre en œuvre
- Un curriculum vitae
- Les périodes possibles de présence
- Tout élément que vous souhaiteriez porter à la connaissance des membres de la commission de sélection (site internet, blog, liste de vos différentes productions journalistiques, etc.).

CALENDRIER PREVISIONNEL

Septembre 2022 : lancement de l'appel à résidence

12 octobre 2022 : date limite de dépôt des dossiers

Entre le 13 et le 19 octobre 2022 : sélection des candidats

Co-construction du projet avec les partenaires associés en amont de la résidence

Mars ou avril 2023: début de la résidence

Fin mai ou fin juin 2023 : fin de la résidence avec restitution et bilan

Les dossiers doivent être adressés par e-mail avant le 12 octobre 2022 dernier délai, aux adresses suivantes : stp.paysdelaloire@culture.gouv.fr et as.barre@payssaintgilles.fr

Pour les fichiers lourds, vous pouvez nous transmettre **un lien wetransfer**. Merci de copier le lien et de nous l'adresser dans les boites mails ci-dessus.